

Date de convocation :
19 mai 2020

Nombre de conseillers
en exercice : **15**

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N° 3.14

Election des délégués au
Syndicat des Eaux de la
Barousse

Commune de BOUSSENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille vingt** et le **28 mai**, à **19 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

Présents : M. SANS, Mme GÉRARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, MM. LIVOTI, AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN, Mmes COURTOUX, SANDY et AGUILA.

Madame Sylvie GÉRARD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au renouvellement général des assemblées municipales du 15 mars 2020, il appartient aux communes de procéder à l'élection de leurs représentants au sein des assemblées délibérantes des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale auxquels elles adhèrent.

Conformément aux articles L 5211-6 et L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de nommer deux délégués titulaires et deux délégués suppléants qui représenteront la commune auprès du Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save.

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, à la majorité absolue, les délégués suivants ont été élus :

- Délégués titulaires :

- * Monsieur RAMEAU Roger
- * Monsieur ROQUEBERT Joël

- Délégués suppléants :

- * Monsieur EVIN Franck
- * Monsieur DESHONS Frédéric

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Affiché le **02 juin 2020**

Pour extrait conforme,
En Mairie, le **29 mai 2020**

Le Maire,
Christian SANS

